

ASSEMBLÉE NATIONALE

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1673)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 595

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 10

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.